

Votre commune s'organise.

Et vous ?

DOCUMENT
À CONSERVER

© Michel Rissoran



**DOCUMENT
d'INFORMATION
COMMUNAL
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2025

**DICRIM de
SAINT VINCENT DE BARRÈS**



Saint Vincent de Barrès



En 2014, afin de mieux protéger les personnes et les biens, la Commune de Saint Vincent de Barrès s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire en élaborant son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les ruisseaux de Rieutord et d'Ozon-Charavanne. Il est également soumis aux risques feu de forêt, nucléaire, sismique et climatique (canicule, tempête et fortes chutes de neige).

Il convient maintenant de réviser ce PCS en redéfinissant les mesures de prévention et de secours prises pour faire face aux éventuelles situations de crise. La réalisation du PCS répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui est faite à la Commune.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente les zones concernées par les différents risques. Il rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune.

En de telles circonstances, responsabilité, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Paul SAVATIER
Maire de Saint Vincent de Barrès

LES RISQUES MAJEURS

Sommaire



3 Les risques majeurs



4 Le risque inondation



6 Le risque feu de forêt



8 Le risque sismique



10 Le risque retrait-gonflement des argiles



11 Les risques climatiques



12 Le risque nucléaire



14 Comment suis-je alerté ?



15 Fiche consignes



16 Sites internet et numéros utiles

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALÉA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





INONDATION

Le risque sur la commune

Saint Vincent de Barrès est traversée par les ruisseaux du Rieutord et d' Ozon-Charavanne, cours d'eau à caractère torrentiel qui peuvent générer une montée des eaux rapides en cas de fortes précipitations.

La commune peut également connaître des phénomènes de ruissellement en cas de fortes pluies.



Travaux sur les cours d'eau

S'agissant du Rieutord, nous en avons élargi le lit mineur en enlevant le merlon qui avait été réalisé entre la rivière et le Chemin du Péreyrol, et le Point tri des déchets ménagers a été déplacé. Des barrières de sécurité en cas de crue ont été installées de part et d'autre des gués du Rieutord et de Champvieux.

Pour l'Ozon-Charavane, nous avons amélioré les abords des 6 ponts-gués et aménagé en biseau les piles amont de celui du Moulin du Geai, le dernier de la commune sur cette rivière.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

NOVEMBRE 2025

La commune a fait l'objet de neuf arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et/ou coulées de boue. La demande est en cours pour les inondations du 16 novembre 2025.



© Dominique Ignot

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarre les cuves
- Déplacer à l'avance les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité

À respecter



Ecouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

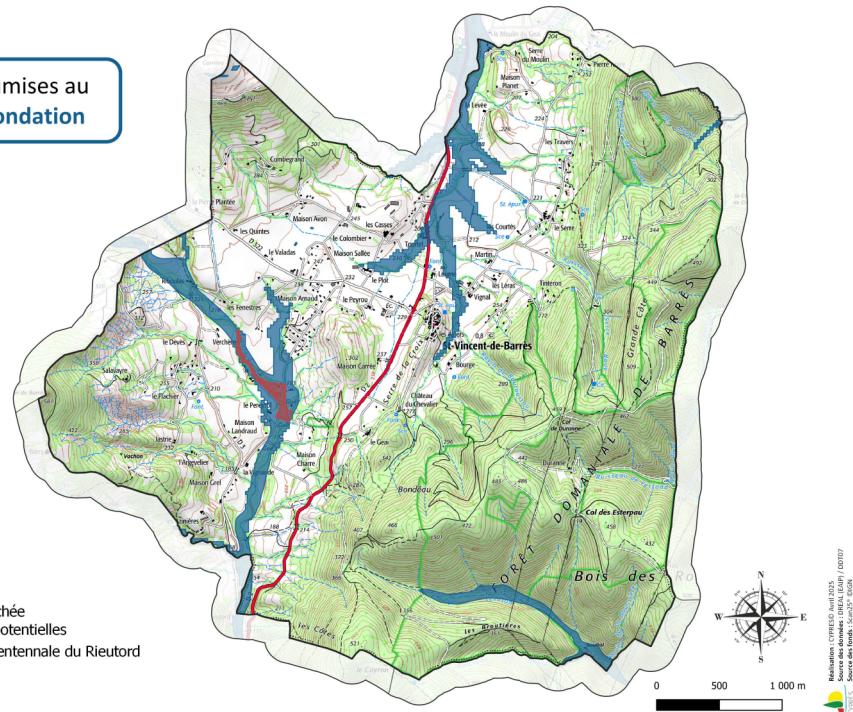
PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Mesures de gestion du risque

Les outils de vigilance météorologique et d'avertissement permettent aux autorités d'anticiper sur la survenue d'une inondation et de prévenir, en cas de danger, la population.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) inondation est activé par le préfet. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.



**Ne pas
téléphoner**



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Consignes de sécurité À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
 - Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
 - Chauffer dès que possible
 - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
 - Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr

Carte de vigilance météorologique
<https://vigilance.meteofrance.fr>



FEU DE FORêt

Le risque sur la commune

Saint Vincent de Barrès est exposée au risque feu de forêt du fait de l'importance des zones boisées sur le territoire communal.

La sensibilité de la commune face au risque incendie est forte. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit sauf dérogations définies dans l'arrêté préfectoral n° 2013-073-0002 du 14 mars 2013.



Les **obligations légales de débroussaillage (OLD)** visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La base de données des incendies de forêt en France recense 14 incendies survenus sur la commune depuis 1973 d'une surface supérieure ou égale à un hectare.

En juin 2022, un feu de culture a parcouru plus de cinq hectares.



© Michel Rissoran

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

Consignes de sécurité

À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer les volets

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

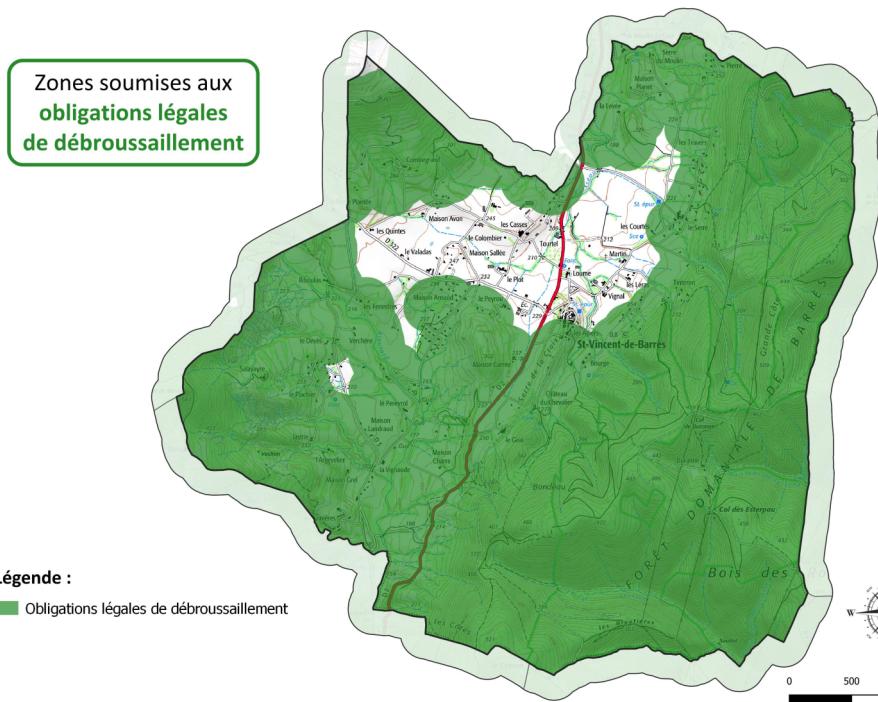
UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

Mesures de gestion du risque

La surveillance forestière estivale des massifs forestiers repose sur des équipements de détection automatiques installés dans d'anciennes tours de guet et est complétée le cas échéant par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...



Réalisation : CPERCÉ Forest 2015
Source de données : Coperni / DREAL
Source des routes : Scarto 2015



Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé
- Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts
<https://bdiff.agriculture.gouv.fr/>



SÉISME

Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le zonage sismique divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010).

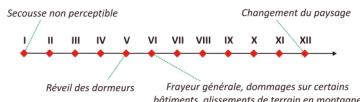
Saint Vincent de Barrès est située en zone de sismicité modérée, 3.

i Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

11 NOVEMBRE 2019

Le Tell a été frappé par un séisme de magnitude 4,9 sur l'échelle de Richter. L'ensemble des bâtiments publics et près de 2000 habitations ont été touchés. Au lendemain de cette catastrophe naturelle, 1400 personnes étaient délogées de leur habitation avec 798 arrêtés d'évacuation, interdisant l'accès à un bâtiment. Les dégâts estimés par les assurances s'élèvent à près de 300 millions sur les biens privés et 5 millions d'€ sur les bâtiments communaux. Les études estiment à une dizaine d'années le temps nécessaire pour venir au bout de la reconstruction de la ville.



© Mairie du Tell

Les bons réflexes

Consignes de sécurité À respecter



S'abriter sous un meuble



Couper gaz et électricité



Évacuer les bâtiments



S'éloigner du danger

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- **À l'intérieur :** Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou un meuble solide, s'éloigner des fenêtres
- **À l'extérieur :** Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Ne pas allumer de flamme

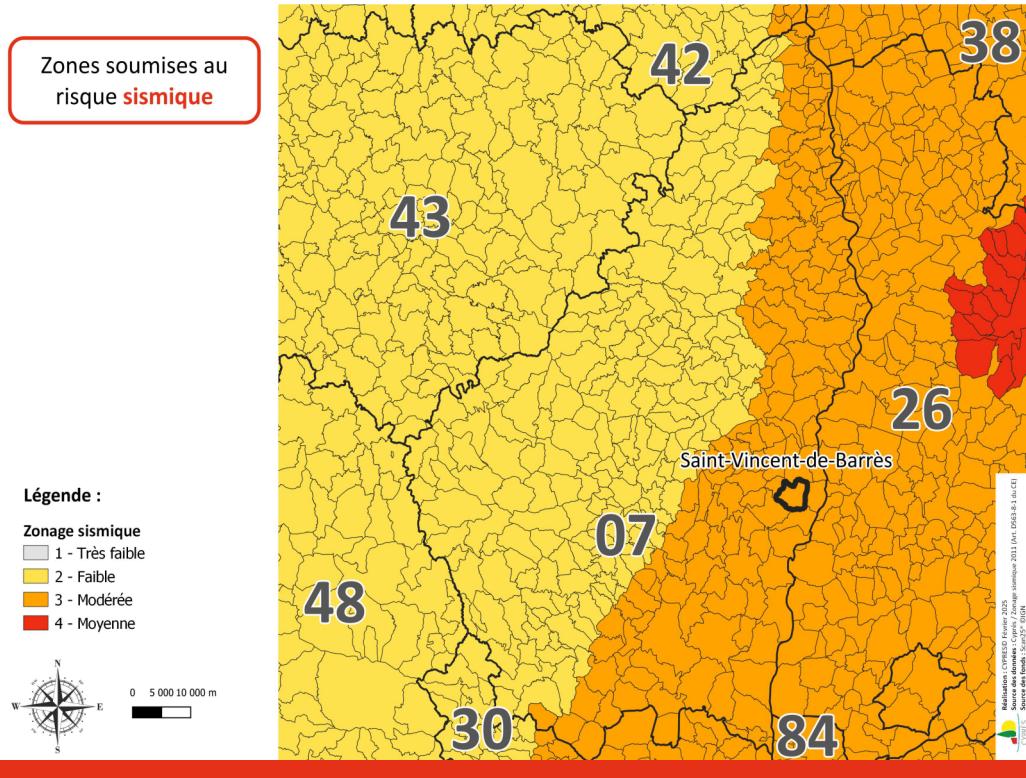
APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis

Mesures de gestion du risque

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

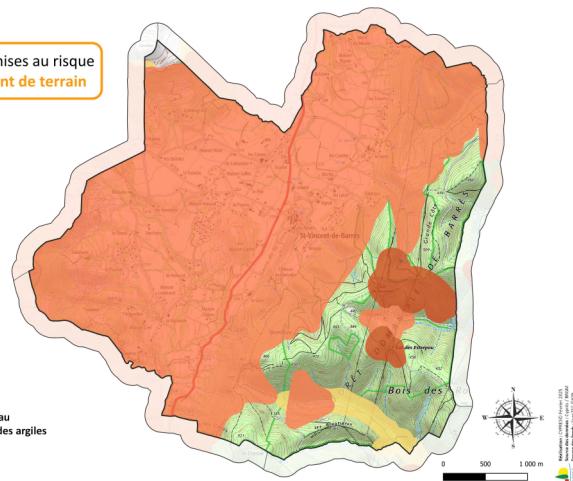
Réseau National de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>



Le risque sur la commune

Saint Vincent de Barrès peut connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des tassements en périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.

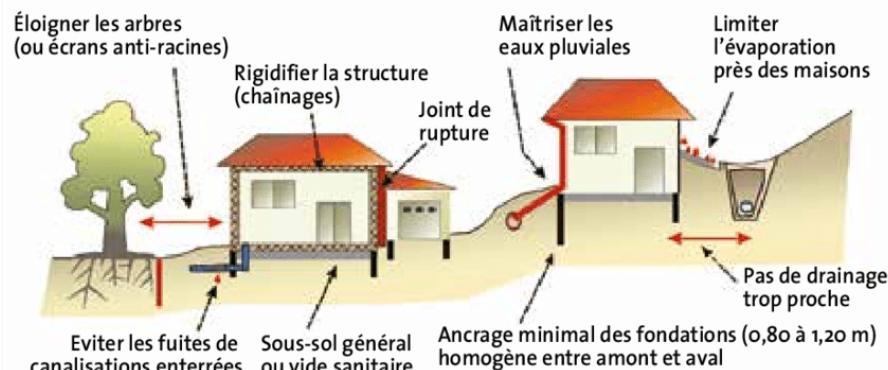
Zones soumises au risque mouvement de terrain



Mesures de gestion du risque

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles : fissurations en façade, décollements de bâtiments annexes accolés (garages, perrons, terrasses), distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons, rupture de canalisations enterrées, etc.

En zone d'exposition moyenne à forte, une étude géotechnique préalable est obligatoire en cas de vente d'un terrain constructible et avant toute conclusion de contrat (construction ou maîtrise d'œuvre). Ce risque ne génère pas d'inconstructibilité particulière mais des prescriptions constructives et environnementales. Elles sont décrites dans le schéma ci-dessous.





CLIMATIQUE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée ou un gué, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, permet d'informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle prend la forme d'une double carte, la première pour la journée en cours et la seconde pour le lendemain. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Merci de prendre contact avec la mairie pour vous faire inscrire sur la listes des personnes à prévenir des mesures mises en place.

Pour en savoir plus
Carte de vigilance météorologique



Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- En voiture, rester à l'intérieur et se garer dès que possible dans une zone non exposée. Eteindre le moteur et ne pas toucher aux parties métalliques.
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides, ventiler les habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer/arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas, débrancher les appareils électriques

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



NUCLÉAIRE

Le risque sur la commune

Le risque nucléaire est un événement accidentel, susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Saint Vincent de Barrès est concernée par le risque nucléaire lié à la proximité de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse. L'ensemble du territoire communal est inclus dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale.

L'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE RISQUE NUCLÉAIRE

Une plaquette d'information du public est diffusée aux riverains tous les 5 ans pour les informer sur les consignes à tenir en cas d'accident majeur.



Pour télécharger la plaquette



Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (voir PFMS)

Consignes de sécurité

À respecter



Écouter la radio



Rentrez dans le bâtiment en dur



Fermer portes et fenêtres



Respecter les consignes

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Se mettre à l'abri immédiatement. S'enfermer dans un local clos, de préférence sans fenêtres. Un véhicule ne constitue pas une bonne protection
- Ecouter et suivre les consignes des autorités : évacuation, prise des comprimés d'iode
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille, ni ses enfants à l'école
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

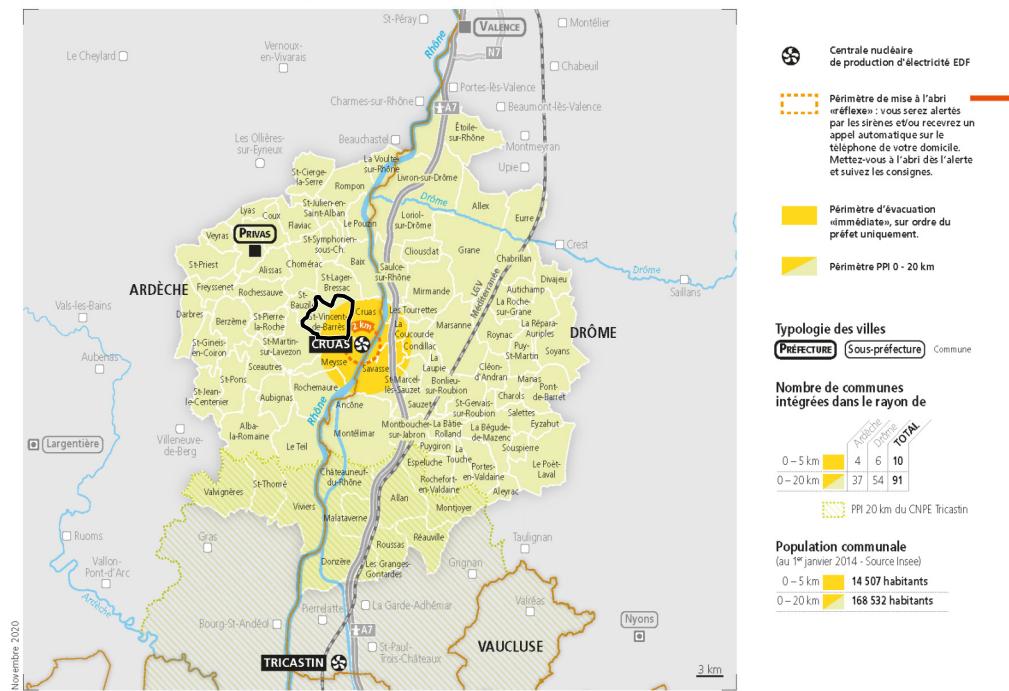
Mesures de gestion du risque

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) autour de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse a été approuvé sur un périmètre de 20 kilomètres. Il définit l'organisation des secours en cas d'accident susceptible d'affecter les populations, les biens et/ou l'environnement.

En cas de déclenchement du PPI, la population serait avertie par tout moyen.

Des comprimés d'iode sont à la disposition de la population, à retirer en pharmacie, et permettent de protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. La prise des comprimés d'iode ne se fait que sur ordre du préfet. Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.

PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CRUAS-MEYSSE



Ne pas téléphoner



Pas de flamme ni d'étincelle



Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ALERTE

- Si l'on est obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée : se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements
- Ne pas consommer d'aliments frais sans en connaître l'origine
- Suivre les consignes des autorités

Liens utiles :

Autorité de sûreté nucléaire
www.asn.fr

Institut de radioprotection et de Sûreté Nucléaire
www.irsn.fr

Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
www.ancli.org

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

Moyens d'alerte



Application Intramuros
à télécharger
sur son portable



FR-Alert
Dispositif national
d'envoi de notifications
sur les téléphones portables
des personnes présentes
dans une zone de danger
pour les informer des comportements
à adopter pour se protéger



Mégaphone



Porte à porte

Moyens d'information

Radio

Ici (ex France Bleu Drôme-Ardèche) sur 98.4
France Info sur 105.2



Internet

Site internet de la Mairie : www.saint-vincent-de-barres.fr
Site internet de la Préfecture : www.ardeche.gouv.fr
Vigilance Météo-France : www.vigilance.meteofrance.fr



Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.



Composition du kit de sûreté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document),
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »,
- Un gilet fluorescent,
- Une radio à piles,
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions,
- Vos médicaments habituels,
- La photocopie de vos papiers personnels et papiers d'assurance.

Plan Individuel de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer. Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Individuel de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

LES NUMÉROS UTILES

À composer en cas d'urgence :
Numéro unique d'appel d'urgence
en Europe : **112**
Numéro d'appel d'urgence pour
les secours et malentendants : **114**

Coordonnées à compléter :

- Mairie :
- Assurance :
- Proches :
- Autres :

JE M'IMPLIQUE

- Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
- Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
- Intégrez ou réservez immédiatement des bénévoles pour participer au soutien et à l'assistance de la population
- Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaide.gouv.fr
- Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience



PRÊTS ? PARÉS !

Plan individuel de Mise en Sûreté

Tous préparés
face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



orages,
tornades,
inondations,
incendies,...

association
Maison de la Crise

UIMM

association
Maison de la Crise



Saint Vincent de Barsac



LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

• ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



**Application
Intramuros**
à télécharger
sur son portable



Fr-Alert
Dispositif national
d'envoi de notifications
sur les téléphones portables



Mégaphone



Porte à porte

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets,
portes et fenêtres
calfeutrez avec des linge mouillés



risque nucléaire



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



inondation



montez à pied dans les étages



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sites internet Numéros utiles

Sites internet

- > Site officiel de la Mairie de Saint Vincent de Barrès : www.saint-vincent-de-barres.fr
- > Site internet de la Préfecture d'Ardèche : www.ardeche.gouv.fr
- > Site internet de Météo-France : <https://meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : www.cypres.org

! IMPORTANT

Numéros utiles

Mairie de Saint Vincent de Barrès (heures d'ouverture)	04 75 65 15 93
Urgences (hors heures d'ouverture)	06 73 70 82 05
Préfecture d'Ardèche	04 75 66 50 00
Pompiers	18 ou 112 (depuis un portable)
SAMU	15
Gendarmerie	17
Météo-France	05 67 22 95 00



MAIRIE DE SAINT VINCENT DE BARRÈS

1 place du château
07210 SAINT VINCENT DE BARRÈS



Document réalisé
avec la participation
du Cyprès